

Axes stratégiques et perspectives

Le principe directeur de l'action au Foyer d'Hébergement s'inspire du concept de l'inclusion.

Cela se traduit par un double mouvement de médiatisation des liens sociaux :

- auprès des résidents,
- auprès de l'environnement.

L'action éducative porte sur les apprentissages des codes sociaux, une stimulation constante afin que les personnes en situation de handicap développent leur épanouissement au dehors du travail.

Il s'agit par ailleurs d'accompagner l'environnement à accueillir la personne dans son altérité. Il faut également contribuer à modifier les appréhensions au regard du handicap (méconnaissance, idées reçues et même craintes...) et alimenter les possibilités d'échanges, voir d'enrichissement avec ces personnes.

- Poursuivre les actions d'inclusion dans la cité et au sein du Foyer d'Hébergement.
- Contribuer à un dispositif de transition pour les résidents du Foyer d'Hébergement et du Foyer Occupationnel permettant la fluidité des parcours dans le respect du projet personnalisé de la personne accueillie. Il s'agit de s'engager dans un dispositif passerelle entre le Foyer d'Hébergement et le Foyer Occupationnel en collaboration avec l'ESAT de Jonzac.

Ainsi que le souligne Charles Gardou dans son ouvrage « La société inclusive, parlons-en ! » :

« Le handicap exige d'accommoder les ressources ordinaires en matière de santé, de bien-être, d'éducation, d'acquisition de savoirs ou de compétences, de sécurité économique et sociale. Parce qu'ils permettent d'articuler le singulier et l'universel, le divers et le commun, ces accommodements sont la condition même de l'égalité et de la liberté. »

ADEI-Foyer d'Hébergement
46 bis route de St Genis - 17500 ST GERMAIN DE LUSIGNAN de Lusignan
☎ 05.46.86.15.75 - ✉ iesatjonzac@adei17.com

www.adei17.com

Projet d'Etablissement 2018-2022 Synthèse

Foyer d'Hébergement de l'ESAT de Saint-Germain de-Lusignan



ADEI
la
Charente
Maritime

Autorisations et Habilitations

Arrêté initial de création : Arrêté N° 91-234 du 12 novembre 1991.

Le Foyer d'Hébergement (FH) est ouvert depuis le janvier 1992.

Dernier arrêté : CD N° 16-364 du 1er avril 2016.

Capacité d'accueil : 20 places depuis le 1er janvier 2018.

Dans le cadre du CPOM 2016- 2020, le foyer d'hébergement de Saint-Germain-de-Lusignan a supprimé 10 lits au profit de redéploiement de lits en foyer occupationnel.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été signé avec le Conseil Départemental le 18 février 2016, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Missions

La mission du service est d'offrir un hébergement et des services adaptés permettant à la personne accueillie de maintenir et ou développer des liens avec son environnement. Les services sont offerts dans le milieu ordinaire ou à défaut au plus près des conditions normales.

Afin de réaliser les missions qui lui sont confiées, l'établissement a défini différents objectifs pour chaque personne accueillie :

- Favoriser l'intégration sociale et professionnelle.
- Favoriser l'épanouissement.
- Développer le potentiel d'autonomie :
 - autonomie physique,
 - autonomie intellectuelle,
 - autonomie affective et morale,
 - autonomie matérielle.
- Développer les attitudes et les habiletés sociales.

Public accueilli

L'accueil au foyer d'hébergement est conditionné par une orientation et une entrée à l'ESAT de Jonzac. L'établissement accueille uniquement des travailleurs de l'ESAT de Saint-Germain-de-Lusignan. Il a pour vocation d'accueillir des personnes en situation de handicap, adultes des

deux sexes âgés de 20 à 60 ans

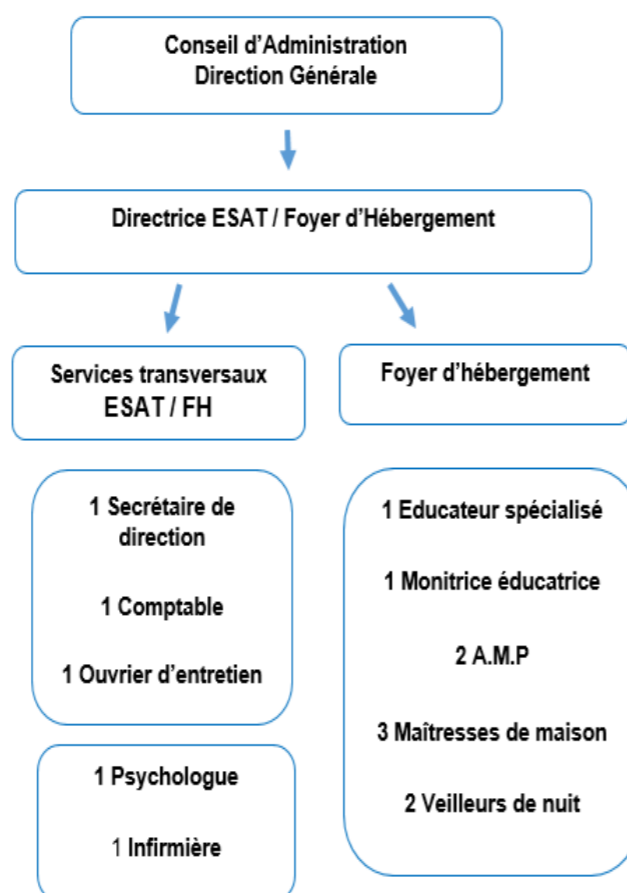
Les résidents présentent majoritairement une déficience intellectuelle légère ou moyenne et/ou des troubles psychiques.

La sollicitation de plus en plus grande d'un public en situation de handicap psychique nous amène à faire une place à des personnes pour lesquelles le soin se prolonge par une vie au travail et le retour progressif à une vie sociale plus stimulante. Une convention entre l'ESAT et le pôle psychiatrique de Jonzac a été signée pour enrichir et formaliser le contenu de collaborations déjà engagées avec les services sanitaires depuis quelques années.

Compétences et Moyens

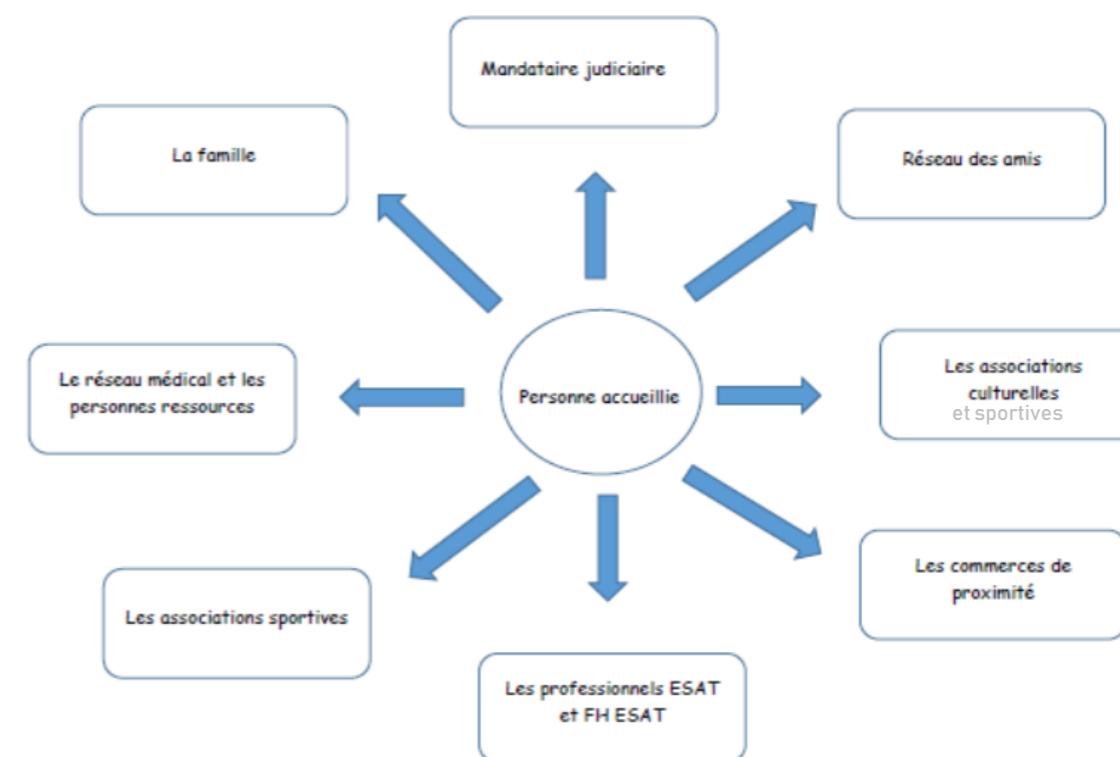
Chaque année, l'organigramme est revu en fonction des évolutions du nombre de places prévues dans les CPOM.

Les pratiques professionnelles prennent leur source dans l'engagement de professionnels responsables ancrés sur des valeurs qui sont : la reconnaissance, le respect, la solidarité, l'écoute, et le professionnalisme.



Partenariats

Le partenariat est constitué d'un ensemble de personnes, de services, d'institutions ou d'associations, qui, de façon plus ou moins rapprochée tissent un réseau dans lequel la personne accueillie est au centre.



Démarche Qualité

Pour chaque structure autorisée, un comité de pilotage « Qualité » est constitué. Réunis 3 fois par an, les membres de ce COPIL ont pour missions, sous l'autorité du Directeur, d'animer et de suivre le PACQ (plan d'amélioration continue de la qualité) en intégrant les résultats des évaluations internes et externes, les grandes orientations du projet associatif et du CPOM signé avec l'ARS.

F.H. St Germain de Lusignan FINESS N° 17 080 419 9				
Arrêté n° 16-364 du 01/04/2016				
Période d'autorisation de 15 ans	Date d'autorisation 15 ans à compter du :	T-0	03 JANVIER 2017	
	3 Evaluations internes Résultats communiqués tous les cinq ans	1ère Evaluation interne - E1	T-5	<03 JANVIER 2022
		2ème Evaluation interne - E2	T-10	<03 JANVIER 2027
		3ème Evaluation interne - E3	T-15	<03 JANVIER 2032
2 Evaluations externes réalisées au plus tard 7 ans après le date de l'autorisation et au plus tard 2 ans avant la date de son renouvellement	1ère Evaluation Externe - EE1	T < 7	<03 JANVIER 2024	
	2ème Evaluation Externe - EE1	T < 13	<03 JANVIER 2030	
Demande de visite de conformité			<03 NOVEMBRE 2031	
RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION			03 JANVIER 2032	